

LA FGR- FP a participé à 3 Nouvelles audiences

2 en compagnie du POLE DES RETRAITES, .

-- au ministère de la Fonction publique

-- avec un représentant du groupe parlementaire UMP à l'assemblée nationale

COMPTE RENDUS

*** Audience auprès d'un représentant du groupe UMP à l'Assemblée nationale**

Le Pôle des retraités a été reçu en audience le 18 septembre par Mr Denis Jacquat, député de la Moselle.

- Sur le pouvoir d'achat, le parlementaire se réfère à l'INSEE pour qui, globalement, il n'y a pas de baisse du pouvoir d'achat des retraités. Mais, il reconnaît une grande disparité dans les situations des retraités. Il convient d'analyser les raisons qui font que des retraités vivent sous le seuil de pauvreté. L'aide personnalisée au logement (APL) et la couverture médicale universelle (CMU) corrigent un peu les inégalités existantes. Il s'inquiète de la campagne de dénigrement actuel et « craint » une hausse de la CSG, y compris pour le taux réduit.

- Sur la prise en charge de la perte d'autonomie, dossier qu'il connaît bien en tant que médecin d'une part et d'ancien rapporteur de la commission des affaires sociales en son temps, Mr Jacquat rappelle qu'il est l'auteur d'un amendement qui demandait que l'APA versée ne soit pas incluse dans les successions et qu'elle soit étendue au GIR 4 !

Il avait également prévenu que la répartition de la charge financière par moitié entre les départements et l'Etat ne serait pas tenable pour les départements ! Il regrette vivement les disparités entre les départements sur le montant de l'APA, une loi votée au niveau national doit s'appliquer à l'identique partout. Il est favorable à une nouvelle cotisation spécifique pour la perte d'autonomie.

Quant aux problèmes d'accès aux soins et notamment le problème de la répartition des médecins, il ne pourra se régler par la contrainte. Après de si longues études, une obligation d'installation géographique ferait reculer les candidats potentiels.

La mentalité des médecins change, qui veulent maintenant une certaine qualité de vie. Les maisons médicales sont une bonne solution comme un changement du mode de rémunération, une rémunération fixe assurée si le médecin s'installe dans un endroit moins attractif. Il reste que le nombre d'étudiants en médecine est insuffisant mais l'augmentation du nombre de places risque d'induire une baisse de niveau.

Notre interlocuteur est farouchement opposé aux dépassements d'honoraires qu'il n'a jamais pratiqué dans sa carrière de médecin.

En conclusion, quand les débats porteront sur la politique sociale, Mr le député Jacquat s'est engagé à pratiquer une opposition constructive et intelligente. Dont acte !

*** Audience au ministère de la Fonction publique auprès de deux conseillers de la ministre le 20 septembre**

Questions évoquées par la délégation :

- Aide au maintien à domicile (barème insuffisant, choix de la CNAV pour la gestion)
- Évolution du Code des Pensions (statut de la Fonction Publique, caisse de retraite, péréquation, assimilation -instituteurs-, montant garanti, ...)
- Pouvoir d'achat (pertes de pouvoir d'achat, dépenses contraintes)
- Rapport de la Cour des Comptes sur les « privilèges » des retraités
- Disparition de la ½ part fiscale pour veuves et veufs

Réponses et explications des conseillers ministériels :

- Le projet de Loi de Finances 2013 se prépare dans le cadre d'une « situation financière dramatique »
- Un calendrier de négociations avec les organisations syndicales de la Fonction Publique a été mis en place portant sur les carrières et les rémunérations et pouvant aboutir à un accord salarial en octobre

- Une nouvelle réforme des retraites interviendra en 2013. Tous les régimes seront concernés, tout sera « mis à plat » dans un souci d'équité mais chaque régime gardera ses règles spécifiques y compris la Fonction Publique. Les organisations de retraités seront consultées. La question des petites retraites fera l'objet d'une attention particulière.
- Le régime de la Fonction Publique et les régimes spéciaux ne sont pas appelés à disparaître, les questions du service actif et de la pénibilité seront étudiées ainsi que la question des petites retraites des femmes fonctionnaires.
- L'aide au maintien à domicile se met en place dans le cadre d'un « contexte budgétaire contraint » avec l'objectif d'avoir les mêmes règles pour tous les retraités. Le barème sera modifié en même temps que celui de la CNAV sur lequel il est calqué. La CNAV a été choisie comme gestionnaire du dispositif pour son expertise, son réseau et sa capacité à mettre en œuvre rapidement. Pour faire appel à des mutuelles il aurait fallu procéder à un appel d'offres sans garantie que les mutuelles de la FP soient retenues. La question de l'information des retraités concernés semble ne pas avoir été étudiée... la CNAV, les CCAS ont été évoqués.
- La question de la demi-part fiscale des veuves et veufs est renvoyée à l'évolution des petites pensions dans le cadre de la réforme 2013.
- Pouvoir d'achat : le gouvernement n'a pas de marge de manœuvre
- Cour des Comptes : il n'est pas dans les *intentions* du gouvernement d'opposer actifs et retraités, fonctionnaires et salariés du privé.

Une 3^{ème} avec ses partenaires des Unions Confédérales de Retraités

En audience auprès de la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie.

*** Audience auprès de la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie**

L'inter-UCR a été reçue par Michèle Delaunay le 24 septembre. L'audience, qui a duré près de 2 heures, s'est déroulée dans une ambiance détendue et chaleureuse et le débat a été très riche. Une grande partie a porté sur la loi en préparation pour début 2014 comme réponse à nos revendications (pouvoir d'achat, perte d'autonomie, accès aux soins, place du retraité dans la société).

La ministre exprime son accord sur la distorsion entre le niveau des retraites et le reste à charge et en fera un axe fort de la loi. Elle confirme qu'il n'y aura pas de grand débat mais des concertations et indique que la loi couvrira la période allant de la sortie de la vie professionnelle jusqu'à la fin de la vie. Cette loi reposera sur les 3 A : Anticipation (prévention) ; Adaptation (logement, urbanisme, transport...) ; Accompagnement (par les pouvoirs publics quand commence la perte d'autonomie).

Elle insiste sur la prévention, notamment pour l'audition et le dentaire, et sur l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (aide qui existe mais n'est pas connue). Elle réfléchit à un « agenda » de santé.

Elle dénonce vigoureusement les dépassements d'honoraires.

Elle s'intéresse à toutes les initiatives en matière d'accueil des « âgés » ; les pouvoirs publics soutiendront celles qui n'isolent pas les personnes géographiquement ou du point de vue de la citoyenneté.

Pour elle c'est un nouveau secteur économique : d'une part il y a 300 000 emplois à créer d'ici 2020, non délocalisables et concernant essentiellement des femmes sans formation au départ, personnels dont les carrières seront reconnues et valorisées ; d'autre part c'est un secteur porteur d'innovations dans le domaine du logement et de la domotique.

Elle fait part néanmoins de son désaccord avec la notion de « droit universel à la compensation du handicap quel que soit l'âge dans le cadre de la sécurité sociale » qui reste un objectif mais non at

Elle affirme que les retraités ont des droits et ne le savent pas et serait favorable à un « défenseur des âgés » ou à un système d'alerte du type des « chiennes de garde ». Elle refuse le compassionnel. L'inter-UCR a également dénoncé la situation du CNRPA, son immobilisme, les absences systématiques de certains de ses membres, le manque de moyens financiers, et fait des propositions pour le redynamiser. La ministre a été très à l'écoute et semble avoir mesuré l'ampleur de la crise. En conclusion elle s'est dite prête à d'autres réunions sur un thème précis.

